

Dossier d'histoire

Contestations environnementales dans les années 1970

Stéphane Frioux, « Pas d'essence dans nos salades ! La « raffinerie baladeuse » de la région lyonnaise (1970-1973) », *Le Mouvement Social*, 2018/1 (n° 262), p. 37-54.

Vincent Porhel, « Givaudan-France : contestation sociale et environnementale en contexte de crise (1979-1981) », *Le Mouvement Social*, 2018/1 (n° 262), p. 55-68.

1. Stéphane Frioux, « Pas d'essence dans nos salades ! La « raffinerie baladeuse » de la région lyonnaise (1970-1973) », *Le Mouvement Social*, 2018/1 (n° 262), p. 37-54.

Le 8 janvier 1971, au lendemain de la création d'un ministère délégué auprès du Premier ministre en charge de la protection de la nature et de l'environnement, M. J. G., habitant de Belleville-sur-Saône (gros bourg de 6 000 habitants à environ quarante kilomètres au nord de Lyon), prend son stylo pour s'adresser au nouveau ministre, Robert Poujade [2]. En tant qu'« ami de la nature », il se félicite de ce petit événement institutionnel. Mais il écrit surtout pour lancer un « SOS ». En effet, « à lire la presse, et même écouter la radio, il serait question d'installer une raffinerie de pétrole, à quelques centaines de mètres de Belleville-sur-Saône ; si ce projet voyait le jour, je suis certain que les répercussions seraient très rapidement une catastrophe pour la région [3] ». Le 22 avril suivant, le cabinet du ministre fait suivre cette lettre au préfet du Rhône, en lui demandant d'examiner l'affaire afin d'être en mesure de répondre à M. J. G. La requête ministérielle est exaucée et suscite un compte rendu détaillé des événements relatifs à ce projet de raffinerie depuis décembre 1970 [4]. L'historien peut, de son côté, conduire l'investigation à travers les archives départementales de l'Ain et celles du Rhône, qui conservent également de nombreuses coupures de presse. L'enquête est complétée par les fonds de l'Institut national de l'audiovisuel, ainsi qu'avec des témoignages oraux d'acteurs engagés dans l'affaire [5].

Vingt mois plus tard, fin 1972, dans le tout premier numéro du mensuel écologiste *La Gueule ouverte*, dont l'équipe réside en Rhône-Alpes (successivement dans l'Ain puis en Savoie) [6], la raffinerie projetée en région lyonnaise s'attire les honneurs du premier article de cette revue militante, immédiatement après l'éditorial [7]. Le sujet de la raffinerie vient côtoyer les contestations antinucléaires du moment, comme celle qui prend pour cible la centrale du Bugey, dans la même région, ou le site de Fessenheim, en Alsace, que l'éditorial de ce dossier évoque. Il précède un long article sur le Larzac [8]. C'est un bel indice de la place que ce débat a pu occuper sur la scène des conflits environnementaux durant cette période [9], corroboré par la correspondance administrative conservée dans les archives, qui atteste que l'affaire est remontée jusqu'au Premier ministre. Entre-temps, la raffinerie a été qualifiée par la presse régionale et nationale de « baladeuse », en raison des multiples emplacements discutés pour son implantation. On notera même l'existence d'une pièce de théâtre éponyme, *La raffinerie baladeuse*, créée à l'automne 1972 et jouée dans les villages du Beaujolais [10] ! Premier cas d'implantation contestée d'une raffinerie, selon l'auteur de l'article de *La Gueule ouverte*, l'événement contraste avec le calme relatif qui avait accompagné l'installation de la raffinerie de Feyzin, à dix kilomètres au sud de Lyon, à partir de 1962.

Le dossier d'archives présente en effet l'intérêt, sinon de donner à voir une mobilisation d'ampleur régionale, du moins de varier les échelles d'analyse, du local au national. Il invite à sortir du cadre des mobilisations urbaines, déjà nombreuses depuis les années 1950 et bien documentées pour la recherche historique [11]. Au fil des documents, et en suivant la raffinerie, l'historien doit porter son attention de petites villes en communes rurales, de la préfecture-métropole régionale (Lyon) jusqu'à la préfecture d'un département voisin (Bourg). Ce ne sont pas moins de cinq localisations qui sont sérieusement envisagées pour cette raffinerie. Dans l'ordre chronologique : Belleville-sur-Saône (Rhône), Saint-André-de-Corcy (Ain), Loyettes (Ain), Ambérieux-d'Azergues et Quincieux (Rhône), Reyrieux et Trévoux (Ain) – sans mentionner plus d'une douzaine d'autres emplacements possibles qui sont évoqués au fil des articles de presse (Fig. 1, p. 44).

Au moment où l'institutionnalisation de l'environnement, lancée par un discours du président Pompidou en octobre 1969, et poursuivie par la publication d'un programme de « Cent mesures

pour l'environnement » en juin 1970, entre dans une nouvelle phase [12], l'initiative individuelle de M. J. G. n'est pas isolée. Elle prend place dans un grand mouvement de débat public, entretenu par la presse nationale et locale ainsi que par les acteurs politiques et associatifs, sur l'opportunité d'installer une deuxième raffinerie dans la région lyonnaise.

Comment, en pleine période d'aménagement du territoire, la question de la fonction assignée à divers types d'espaces ainsi que celle de l'acceptabilité du risque et des nuisances causées par l'industrialisation, ont-elles été traitées par les divers acteurs intéressés (élus de petites communes, représentants de secteurs économiques, militants associatifs, etc.) ? Au moment où s'invente la catégorie d'action publique « environnement », quels usages les élus locaux et des citoyens ordinaires ont-ils pu en faire, afin de protéger un cadre de vie [20] ou des activités traditionnelles jugées incompatibles avec une raffinerie ?

L'affaire étudiée ici est préparée en 1970 par le débat sur l'extension de la raffinerie de Feyzin, au sud de Lyon, qui incarne les risques de la pétrochimie. Les élus locaux jouent ensuite un grand rôle dans la mobilisation citoyenne et médiatique pour ou contre l'installation, rejoints par les représentants de corps intermédiaires (élus des chambres d'agriculture ou de commerce et d'industrie, par exemple). Le répertoire des actions, varié, parvient à faire remonter le problème jusqu'à la sphère gouvernementale, qui n'apparaît pas assez puissante et volontaire pour lui trouver une solution.

L'abandon du projet de second vapocraqueur de la raffinerie de Feyzin

Durant la décennie 1960, l'agglomération lyonnaise, entamant sa mutation (désindustrialisation des quartiers industriels de Lyon et de Villeurbanne au profit de zones périphériques et essor du tertiaire en centre-ville), est une grosse consommatrice d'énergie et jamais, au début des années 1970, l'idée d'une deuxième raffinerie n'est remise en cause, sauf par *La Gueule ouverte* évoquée précédemment. Des sources consultées émergent un consensus partagé sur la nécessité d'une croissance régulière et encadrée par des objectifs de disponibilité en produits pétrochimiques à horizons plus ou moins lointains, 1985 et 2000 en particulier. La question épineuse est celle des nuisances ou risques à subir en contrepartie de la mise à disposition de ces produits. L'explosion survenue à la raffinerie de Feyzin, à dix kilomètres au sud de Lyon, en janvier 1966, et dont le procès se déroule au tribunal de Vienne en 1970 [21], est indirectement rendue responsable de la mobilisation sociale étudiée. Cette dernière est présentée par *La Gueule ouverte* comme « l'acte historique du rejet d'une raffinerie en France par les citoyens (mais si, mais si) de toute une région [22] ». D'ailleurs, l'installation pétrochimique continue de susciter l'hostilité d'un certain nombre de riverains par ses fréquents dégagements de fumées noires. Cet inconvénient est bien connu et l'ingénieur en chef des Mines ne le nie pas. Dans un rapport au préfet du 15 mai 1970, le fonctionnaire chargé de la surveillance des établissements classés dangereux, incommodes ou insalubres, souligne « le caractère intolérable à la longue » des nuisances de la raffinerie et avoue que les raisons en sont claires : « le désir de limiter les dépenses d'investissement ; de plus ou moins bonne foi, la société ne s'est pas donné les moyens de tenir ses promesses. Mais de tels moyens existent et, dans la presque totalité des cas, les fumées noires pourraient être supprimées [23] ». Toutefois, le volet répressif de son action n'est pas encore à l'ordre du jour. Dans une explication de texte de la philosophie présidant à la régulation des établissements industriels, qui est l'objet de discussions à cette époque [24], l'ingénieur avoue devoir chercher « à concilier au mieux les intérêts économiques du maintien de l'exploitation (pour l'exploitant, mais aussi pour le pays) et la gêne qu'elle apporte aux ouvriers ou aux tiers ». Rien de très classique, dans son pragmatisme. Celui-ci lui permet de saisir une occasion de régler définitivement le problème des fumées noires à travers la demande qui serait prochainement faite par l'exploitant de la raffinerie (Elf, dit ERAP [25]) pour y installer un second vapocraqueur, ou *steam-cracking* dans

le langage de l'époque. Un avis favorable n'y serait donné que si l'exploitant s'engageait à améliorer le fonctionnement de la raffinerie.

Les représentants des dirigeants d'entreprises de la chimie sont très intéressés par ce projet de *steam-cracking* [26]. En effet, le vapocraqueur permet d'obtenir des produits dont la chimie régionale a besoin : éthylène, propylène, benzène, toluène, etc. Cependant, d'autres acteurs, dont l'avis est susceptible d'être important pour la prise de décision du préfet, ne sont pas sur la même longueur d'ondes. C'est, tout d'abord, le conseil de la récente Communauté urbaine de Lyon (COURLY, née en janvier 1969), présidé par le maire de la ville-centre, Louis Pradel, qui s'oppose par deux fois à des projets pétroliers, dans ses séances du 15 juin et du 20 juillet 1970. La raffinerie n'était pas en odeur de sainteté au conseil municipal de Lyon depuis plusieurs années pour sa contribution au « brouillard lyonnais [28] ». Les élus lyonnais avaient d'ailleurs été hostiles à l'implantation de la raffinerie mais, au début des années 1960, Feyzin était dans le département de l'Isère au sein duquel la procédure d'étude du dossier avait été gérée. Louis Pradel avait fini par se ranger derrière l'avis favorable de nombreux acteurs, à commencer par le conseil général de l'Isère [29]. C'est ensuite, au mois de septembre, le Conseil départemental d'hygiène qui émet un avis défavorable au second vapocraqueur. L'extension de Feyzin fait donc débat, ce qui suscite la réaction courroucée du directeur des Carburants au ministère du Développement industriel et scientifique. Ce dernier rappelle qu'en vertu d'un décret datant d'avril 1939, qui instaure une procédure d'urgence, on peut se passer de consulter les hygiénistes et se contenter de l'avis de la commission départementale des hydrocarbures, a priori plus susceptible d'être favorable aux projets pétrochimiques [30]. C'est ainsi que l'enquête publique est réduite et limitée à la seule commune d'implantation de l'établissement, contrairement à l'instruction ordinaire des dossiers d'autorisation des établissements classés dangereux, incommodes ou insalubres, qui utilise un rayon de cinq kilomètres autour du lieu prévu. Autrement dit, le soutien étatique à la pétrochimie ne doit pas s'encombrer de l'opinion des collectivités locales et de certaines considérations sanitaires... ce qu'un député du Rhône, membre de la fronde beaujolaise contre le projet de nouvelle raffinerie, tentera de combattre en déposant un projet de loi pour abroger la mesure [31].

Malgré la délivrance d'une autorisation en janvier 1971, ce vapocraqueur, qui aura entretenu la mobilisation sociale et médiatique autour du raffinage en région lyonnaise, n'est pas réalisé. Les pétroliers privilégient en effet, à partir de 1972, le vapocraquage au plus près des sources d'approvisionnement, en l'occurrence à Lavera, dans la zone industrielle portuaire de Fos-sur-Mer [32]. La région lyonnaise, au cœur de la circonscription Rhône-Alpes dont le dynamisme passe en partie par l'industrie chimique et l'industrie des textiles artificiels, ne disparaît pas de leur viseur, bien au contraire, puisque dès la fin de l'automne 1970, un projet de nouvelle raffinerie, sans vapocraquage, porté par la Compagnie française de raffinage (CFR) [33], apparaît sur la scène médiatique.

Des élus partagés entre lanceurs d'alerte et édiles « développeurs »

En décembre 1970, les élus du Beaujolais portent le sujet de la raffinerie sur la scène publique, par des initiatives que la presse régionale relaie immédiatement auprès de l'opinion. Auparavant, seules quelques personnes bien informées avaient eu vent du projet, et des rumeurs circulaient. Le maire de la petite commune de Denizé écrit à ses collègues pour les convier à se constituer en « association de défense pour la protection de l'environnement et la lutte contre les nuisances en Beaujolais ». Une semaine plus tard, c'est dans le canton de Thoissey, de l'autre côté de la Saône et dans le département de l'Ain, que les maires se mobilisent. Au conseil général du Rhône, le conseiller du canton de Beaujeu interpelle le préfet en faisant allusion aux informations d'abord colportées de bouche à oreille, puis publiées dans la presse, sur le projet d'implantation d'une raffinerie sur un vaste terrain – on évoque généralement 150 à

200 hectares – embrassant les territoires de trois communes (Belleville-sur-Saône, Saint-Georges-de-Reneins, Charentay) et situé sur une zone industrielle en projet. La mobilisation des élus entraîne un mouvement ascendant : au Parlement, le jeune député de la circonscription de Villefranche, Gérard Ducray, et un sénateur du Rhône, Claudius Delorme, posent des questions respectivement au ministre de l'Agriculture et au ministre du Développement industriel et scientifique. Dès le 15 décembre, la télévision régionale consacre un sujet au problème en interrogeant des acteurs de la filière viticole, un conseiller municipal de Belleville, lui-même vigneron, et le maire de Fleurie, une des communes des principaux crus [34].

Ainsi, très rapidement, l'implantation d'une raffinerie dans le Beaujolais se constitue en « problème public », au sens que la sociologie pragmatiste donne à ce concept, c'est-à-dire tout trouble qui engendre une arène publique de sensibilisation, de mobilisations, d'enquêtes, d'expérimentations, etc., et qui suscite des actions de collectifs, qui coopèrent ou s'opposent [35].

S'il y a problème, c'est que plusieurs camps s'opposent. Outre la CFR, qui reste relativement silencieuse à ce stade [36], des collectifs soutiennent l'implantation d'une deuxième raffinerie. Au niveau local, ils sont peu nombreux. Le maire de Belleville, M. Rosselli – classé à gauche sous l'étiquette mitterrandiste de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste (FGDS) –, se montre le principal défenseur dans les premiers temps. Sa position semble logique, puisqu'il est ingénieur de formation et a fait sa carrière à la CFR depuis les années 1930, après un cursus à l'École centrale de Lyon [37]. La séance des vœux de la nouvelle année 1971 lui permet de détailler ses arguments, en particulier l'essor industriel de la région et la santé des finances locales, tout en rappelant les résultats favorables de voyages d'études effectués par des conseillers et des agriculteurs des trois communes concernées [38]. Au printemps, lorsque la raffinerie est envisagée dans un nouveau site, au cœur de la Dombes, à la suite de l'hostilité de la très grande majorité des personnalités du Beaujolais, il tente quand même d'abattre une nouvelle carte, en créant un « Comité de défense pour l'industrialisation de la vallée de la Saône et la protection de l'environnement [39] ». Sorti victorieux des élections municipales de mars où la raffinerie s'était invitée dans la campagne locale, il peut compter sur le soutien de sa majorité au conseil [40], ainsi que des sections syndicales locales (CGT, CFDT) qui participent à la réunion que son association organise à Villefranche-sur-Saône. Ce « lobbying territorial » pour inciter les pouvoirs économiques et politiques à réexaminer l'option du site de Belleville en dépit de la mobilisation des viticulteurs de communes proches, mais qui n'accueilleraient pas la raffinerie, est infructueux. En effet, l'année suivante, la raffinerie baladeuse reviendra vers un site initialement choisi par la CFR et qu'elle avait abandonné avant même le projet Belleville : Ambérieux-d'Azergues et Quincieux, entre Villefranche-sur-Saône et Lyon, dans une plaine maraîchère située immédiatement au nord des monts d'Or, zone de villégiature et relativement préservée, mais non loin de la nouvelle autoroute A6 et plus proche de la métropole régionale [41]. « Pas d'essence dans nos salades », proclament alors les agriculteurs de Quincieux (qui forment près d'un tiers de la population active du village) et d'Ambérieux-d'Azergues, en s'adressant à la presse régionale [42].

Le besoin de créer de l'emploi, la volonté d'industrialisation et le désir d'accroître leur population par l'accueil de nouveaux habitants apparaissent dans les prises de position publiques de quelques édiles, comme M. Vittori, maire classé à droite (sous l'étiquette UDR du parti de Georges Pompidou) de Trévoux [43], sur la rive gauche de la Saône, dans l'Ain, site crédible par la proximité de l'autoroute et de la voie fluviale. Évoquons dans la même perspective les prises de position des maires socialistes de Tarare et de Thizy, dans l'ouest du département, de l'autre côté des monts du Beaujolais : l'affaire de la raffinerie est pour eux l'occasion de braquer les projecteurs de la presse locale sur leur combat face à la désindustrialisation de cette zone, où l'activité textile est en difficulté et a perdu plusieurs

milliers d'emplois depuis le milieu des années 1960 [44]. « Personne ne veut de la raffinerie ? Qu'on nous la donne ! », clame le docteur Vinson, maire de Tarare, qui, à la fin de l'hiver 1971-1972, met même les services techniques de sa commune au travail sur un dossier visant à montrer la faisabilité de l'implantation de l'usine indésirable [45]. « Le sapin sera moins susceptible que la vigne. J'ai trop souvent attiré votre attention sur les difficultés du canton de Thizy pour que vous ne saisissiez cette occasion unique de concrétiser l'appui des pouvoirs publics », déclare de son côté au préfet le sénateur-maire de Thizy [46].

Les édiles locaux, héritiers d'un ancien industrialisme prêt à supporter des nuisances au nom de l'emploi [48], ne sont évidemment pas les seuls à parler du projet de raffinerie. Les représentants des divers secteurs économiques régionaux ne manquent pas d'en discuter et la presse locale, voire nationale comme *Les Échos*, relaie leurs prises de position. Le monde de l'agriculture est très hostile à la raffinerie, mais dans une optique « NIMBY [49] », sans contester son bien-fondé. Comme le résume le rapporteur de la question au congrès annuel de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Rhône : « On a le choix, pour l'implantation d'une raffinerie. Le beaujolais, on ne peut le faire ailleurs [50] ... » Une position similaire sera tenue quelques années plus tard au sujet d'une autre raffinerie contestée, dans la rade de Brest [51]. Ainsi, le mouvement lancé dans le Beaujolais se calme pendant que la raffinerie est envisagée dans l'Ain, puis il recommence à être solidaire de la zone ciblée pour l'implantation de l'usine lorsque c'est la commune d'Ambérieux qui est visée. Des conseillers généraux s'instituent porte-parole des intérêts agricoles, mais sans réellement peser sur les débats ; celui du canton de Montluel, au pied de la Dombes, est un des rares à demeurer hostile à la raffinerie après que des représentants du conseil général de l'Ain se sont déplacés en Alsace pour visiter une raffinerie. Les élus de l'Ain défendent une localisation dans une zone encore rurale, entre la rivière d'Ain et le Rhône, mais qui a vocation à se transformer. Ce territoire inclus dans une opération d'aménagement différé sera industriel et connaîtra l'urbanisation pour accueillir une population et des activités visant à décongestionner le centre lyonnais, ainsi que de grands équipements comme une future centrale nucléaire dont le premier réacteur est alors en construction [52]. De l'autre côté, les acteurs de l'industrie et les partisans du « développement économique » plaident pour la raffinerie, dans le sillage de la mobilisation infructueuse de la branche de la chimie en faveur d'un deuxième vapocraqueur à Feyzin. La dramatisation est parfois de mise : c'est l'avenir économique de la région qui se joue dans cette implantation de raffinerie, afin de lutter pour la place de l'industrie locale face aux autres régions françaises et européennes. (...)

La grammaire des mobilisations

Si l'affaire a fait grand bruit, c'est parce que, dès le départ, elle a suscité la mobilisation des habitants et l'intérêt médiatique, l'une et l'autre entretenus par les agissements d'élus comme André Soulier. Le contexte est propice à ces manifestations relatives au devenir d'un territoire, depuis les espaces « naturels » de montagne (Vanoise) [62] jusqu'aux banlieues de Londres et d'autres villes, où les projets de grandes infrastructures routières commencent à être sérieusement contestés [63]. Le répertoire d'action est varié, essayant généralement d'articuler à l'opposition à la raffinerie un discours *pour* – l'environnement, la santé, l'agriculture, la valorisation du patrimoine touristique, etc. L'une des formes les plus traditionnelles, en matière de refus de l'industrie dans son voisinage, est l'organisation de réunions et de pétitions. Au début de l'été 1971, le Comité de défense de la Dombes se félicite du vote du conseil général en faveur du site de Loyettes, et rappelle à cette occasion qu'il avait remis une pétition de 13 869 signatures au ministre de la Protection de la nature et de l'environnement [64].

La mobilisation n'est pas un acte d'une grande nouveauté. Depuis le début du XIX^e siècle, les dossiers relatifs aux industries incommodes ou insalubres ont accumulé des pétitions et autres

documents issus de démarches de quartiers ou de villages qui refusaient des établissements jugés nuisibles ou salissants [65]. Au cours de la première moitié du XX^e siècle, dans l'Hérault, des maires de communes avaient même initié des mobilisations syndicales et intercommunales pour défendre les vignes contre la mine d'or de Salsigne [66]. Concomitamment à l'affaire de la « raffinerie baladeuse », vers 1971-1973, des élus du sud du département s'investissent dans la lutte contre la pollution du fleuve Rhône [67]. Dans notre cas, outre les réunions d'élus, divers collectifs s'emparent de l'affaire et invitent la presse à rendre compte de leur convergence. Leur démarche aboutit la plupart du temps à une médiatisation, articles et parfois photographies à l'appui : chasseurs, syndicats d'agriculteurs ou coopératives – par exemple, la cave beaujolaise de Saint-Étienne-des-Oullières –, militants environnementalistes du Comité des sites lyonnais (Cosilyo, créé en 1966). L'alliance des organismes représentatifs et des élus est la plus forte : selon les sources, c'est entre 5 000 et 10 000 personnes qui se rassemblent le samedi 13 février 1971, lors d'une manifestation organisée par l'Union viticole du Beaujolais à Villefranche, structure de promotion des vins locaux engagée alors dans une démarche de développement médiatique et commercial à long terme [68]. Le sous-préfet parle de 4 000 personnes et reçoit une délégation composée d'élus, de représentants de groupes professionnels, de militants associatifs et même d'un scientifique. La délégation lui remet une motion et une pétition signée par « 7 841 chefs de famille, représentant au moins 15 680 personnes [69] ». Dans le stade municipal, dans les rues de la ville, une foule nombreuse, majoritairement masculine mais diverse, mêlant jeunes et moins jeunes, participe à l'événement. Banderoles et pancartes portent des slogans variés, plus ou moins sérieux ou humoristiques : « pour l'avenir de nos enfants, pour la sauvegarde du paysage, contre toute pollution, non à la raffinerie » [70] ; « Non au Beaujolais pétrolé » ; « Oui à la cirrhose, non à la silicose » ; « Pas de Feyzin en Beaujolais » ; « Région prospère non aux torchères » ; « Pujade ministre pensez à nous ». Un reportage de la télévision régionale, mi-burlesque, mi-sérieux, y consacre sept longues minutes le samedi suivant [71].

Neuf mois plus tard, les défenseurs du Beaujolais récidivent avec un meeting, tenu un samedi soir, au Palais des Congrès de Lyon. Ce qui est présenté comme une « réunion d'information » est un événement destiné à occuper l'espace médiatique, peut-être pour écarter définitivement toute velléité de la part de la CFR, qui continue à refuser le site de Loyettes. Aux côtés des politiques, les experts apparaissent de plus en plus clairement. De nombreux médecins et scientifiques prennent parti contre la raffinerie projetée. Certains s'engagent dans le mouvement associatif, tel le docteur Pierre Béliard, membre fondateur de l'Association pour la protection de l'environnement et du Val-de-Saône.

En cet automne 1971, l'argument de la santé commence une carrière médiatique durant laquelle il surpasse la défense de la primauté à accorder aux zones d'agriculture ou de détente. Les médecins engagés contre la raffinerie veulent éviter une catastrophe due à un phénomène d'inversion de température qui piège les gaz nocifs dans la basse atmosphère, c'est-à-dire un smog mortel du type de ceux qui ont frappé la vallée de la Meuse en 1930 ou Londres en 1952 [73]. Le professeur Marcel Dargent, directeur du Centre anticancéreux Léon-Bérard, prend part aux manifestations, témoigne devant les caméras en février 1971 à Villefranche-sur-Saône, puis en novembre devant l'auditoire du Palais des Congrès de Lyon, où il fustige le risque de cancer lié aux fumées industrielles. Malgré la période estivale, la CFR répond dès le mois suivant en envoyant à près de 2 000 médecins de la région « une note technique qui a pour objet de leur exposer que les nuisances d'une raffinerie ne sont pas ce que l'on croit, et moins encore ce que l'on dit », pour les rassurer en particulier sur le dioxyde de soufre, principal marqueur de pollution depuis la systématisation des mesures de pollution à la fin des années 1950 [75].

L'impuissance étatique

L'affaire de la raffinerie montre que les problématiques d'aménagement du territoire ne restent pas cantonnées dans les sphères de la technocratie, des experts de bureaux d'études et de la haute fonction publique ou des grands élus. Elle révèle, au tournant des années 1970, un État aménageur qui n'est pas si puissant que cela. L'État est présent à double titre dans cette histoire, en tant qu'actionnaire de la CFR qui veut implanter sa raffinerie dans la région lyonnaise, ainsi qu'à travers ses dirigeants gouvernementaux et ses hauts fonctionnaires, préfets et chefs de services départementaux, confrontés au défi de l'aménagement prospectif du territoire.

À Lyon, le préfet de région Max Moulin et son secrétaire général M. Heckenroth sont à l'ouvrage pour organiser la concertation face à la fronde des élus. Plusieurs réunions se tiennent en préfecture, mettant en présence des dirigeants de la CFR, des élus, des membres des principales organisations économiques, comme la chambre de commerce [77]. Le préfet du Rhône doit également intervenir en séance du conseil général, tout comme son collègue de l'Ain, particulièrement actif au moment où la raffinerie est envisagée dans la Dombes au printemps 1971. Réunions multipartites, réception de délégations, et probablement différents entretiens téléphoniques ou informels dont les archives ne gardent pas trace, ont donc occupé leurs agendas durant près de deux ans. Dans la capitale régionale, les chefs des principaux services déconcentrés sont également mis à contribution. Le service des Mines et la direction de l'Équipement ne sont bien sûr pas sur la même ligne que la direction départementale de l'Agriculture, plus prudente, en particulier lorsqu'il s'agit des intérêts du Beaujolais [78]. Mais il s'agit bien davantage d'un conflit politique que d'un désaccord entre services techniques.

L'affaire de la raffinerie, comme la lettre évoquée en introduction l'a montré, sort dès le début des limites du département du Rhône. Dès décembre 1970, les parlementaires locaux, à l'Assemblée nationale et au Sénat, posent des questions orales ou écrites aux ministres, en particulier à celui du Développement industriel et scientifique. Le ministre de la Protection de la nature et de l'environnement, Robert Poujade – ou au moins son cabinet –, suit durant le printemps 1971 les tribulations de la raffinerie, qui passe en quelques semaines du Beaujolais à la Dombes, puis au site de Loyettes ; il demande des rapports aux préfets du Rhône et de l'Ain. Il manifeste son souci d'avoir le plus de données objectives sur la situation locale, en écrivant notamment à son collègue en charge du développement industriel. C'est probablement une tactique pour ne pas être écarté du dossier, d'autant que les responsables du service des Mines travaillent pour les deux départements ministériels [79].

Au cours de l'automne, la presse se fait même l'écho d'une divergence entre ministres : « deux thèses sont en présence ». La première, celle de François-Xavier Ortoli, ministre du Développement industriel, consiste à rappeler l'urgence du choix définitif d'un site pour implanter un équipement nécessaire au développement économique en Rhône-Alpes. La seconde, celle d'Albin Chalandon, ministre de l'Équipement et du Logement, vise à écarter définitivement les emplacements situés près de la Saône, entre la petite commune d'Anse et les monts d'Or, au profit de la zone industrielle programmée à Loyettes depuis les schémas des années 1960 [80]. Dans un premier temps, A. Chalandon reçoit une délégation d'élus locaux et fait stopper des études géologiques qui visaient à considérer la faisabilité d'une implantation près de la Saône, vers Ambérieux d'Azergues-Quincieux. Ces élus, pas forcément rassurés, récidivent deux mois plus tard en allant voir F.-X. Ortoli à Paris [81]. C'est alors que le Premier ministre annonce qu'une mission d'information destinée à éclairer le gouvernement sur le choix du site le plus propice à la raffinerie sera confiée à un conseiller référendaire à la Cour des comptes, Jacques Labarraque. Le printemps 1972 bruisse de rumeurs sur un rapport dont on croit la publication toujours imminente, et qui conclurait au choix préférable du site de Reyrieux, sur la rive gauche de la Saône, dans l'Ain... et commune natale d'Albin Chalandon,

où son père était maire. Ainsi, les opposants à la raffinerie dans le Val-de-Saône semblent être trahis, d'autant que le maire de Trévoux, petite ville voisine de Reyrieux, est favorable à la raffinerie. La situation en reste là à l'été 1972.

Le Premier ministre Chaban-Delmas, à l'origine de la demande d'expertise, est remercié. Tout se passe comme si la remontée de l'affaire au plus haut niveau de l'État avait rendu le projet vulnérable, dépendant des aléas de la politique nationale. Et la raffinerie disparaît discrètement de l'horizon lyonnais. Les infrastructures pétrolières se développent sur le littoral : Mardyck, près de Dunkerque, est la dernière à être ouverte en France en 1974. L'absence de consensus sur le meilleur site dissuade probablement la CFR de repartir à l'offensive. La documentation de l'affaire devient lacunaire à partir du changement de gouvernement. Les quelques informations ultérieures, et préalables au premier choc pétrolier, font état d'un projet qui n'est toujours pas officiellement abandonné. Elles attestent le maintien d'un volontarisme économique – et certainement politique – du côté de Reyrieux [82]. Mais c'était avant que la crise de l'énergie ne vienne réviser les projections de croissance et rendre rapidement obsolètes les projets de développement de raffineries dans l'intérieur des terres [83].

Au début des années 1970, la société française s'est initiée à « l'environnement [84] ». Ce terme nouveau, alors employé depuis quelques années par des spécialistes des nuisances industrielles, a été vite utilisé par les citoyens et les ruraux qui y ont réinvesti des luttes anciennes contre les fumées et odeurs des usines, ou contre la pollution des cours d'eau. Les premiers observateurs des contestations environnementales ont noté la grande diversité d'arguments utilisés et de configurations sociales parmi les mouvements d'opposition à des infrastructures nouvelles [85]. Les médias s'en sont fait l'écho, comme la célèbre émission de télévision *La France défigurée* (1971-1977), à une heure de grande écoute sur la première chaîne [86].

Un dossier comme celui de la raffinerie baladeuse de la région lyonnaise révèle donc l'intense et précoce travail de médiatisation de ces affaires et montre à quel point les sociétés locales de la France pompidolienne se sont senties concernées par l'aménagement de leur espace, entre maintien de l'activité agricole, reconversion ou quête de complément par l'activité touristique, ou encore défense de l'activité industrielle. On fera l'hypothèse que ces mobilisations ont permis de consolider la nouvelle catégorie d'action publique « environnement ». Elles ont en même temps pu contribuer à la brouiller avec d'autres concepts, comme le « cadre de vie », qui voisinent avec elle durant les années 1970 [87]. Cette histoire offre matière à réflexion sur les prodromes de la montée d'un discours de la démocratie participative, et d'une émancipation des élus locaux avant les lois Defferre qui libèrent les appétits constructeurs en donnant la pleine responsabilité de l'octroi des permis de construire aux maires. Ces derniers, dirigeants de la commune, cellule emblématique de la socialisation politique française, sont restés au premier plan dans les situations d'aménagement contesté du territoire en jouant un rôle important d'initiative ou de blocage, jusqu'aux grands projets récemment débattus [88].

Notes

- [1] P. MASSE [commissaire général au plan], *Le plan ou l'anti-hasard*, Paris, Gallimard, 1965, p. 106.
- [2] Ce travail a été réalisé au sein du LABEX IMU (ANR-10-LABX-0088) de l'Université de Lyon, dans le cadre du programme « Investissements d'avenir » (ANR-11-IDEX-0007) géré par l'Agence nationale de la recherche.
- [3] Archives départementales du Rhône (ADR), 1238W15, lettre de M. J. G. au ministre, 8 janvier 1971.
- [4] ADR, 1445W814, réponse du préfet au cabinet du ministre de la Protection de la nature et de l'environnement, 4 mai 1971.
- [6] P. GOMINET et D. FOURNIER, *Fournier précurseur de l'écologie*, Paris, Les Cahiers dessinés, 2011.

- [7]ARTHUR [pseudonyme du journaliste Henri Montant], « Attention dernière station “Total” avant l’autoroute. Les divagations d’une raffinerie baladeuse », *La Gueule ouverte*, n° 1, novembre 1972, p. 6-9.
- [8]P. FOURNIER, « Premier et dernier éditorial », *La Gueule ouverte*, n° 1, novembre 1972, p. 4-5. Pour une relecture récente de ces mouvements antinucléaires, sous l’angle de l’engagement transnational, voir A. TOMPKINS, « Grassroots Transnationalism(s): Franco-German Opposition to Nuclear Energy in the 1970s », *Contemporary European History*, vol. 25, n° 1, 2016, p. 117-142. Sur la centrale du Bugey et la raffinerie baladeuse, signalons un article antérieur de Pierre Fournier, dans *Charlie Hebdo*, n° 83, 19 juin 1972, p. 12-14.
- [9]D. BOULLET la considère comme « sans doute l’affaire la plus célèbre ayant opposé des intérêts agricoles et des intérêts industriels » : *Entreprises et environnement en France de 1960 à 1990. Les chemins d’une prise de conscience*, Genève-Paris, Droz, 2006, p. 302-303.
- [10]J. KERGRIST, *La raffinerie baladeuse, Cahiers de la production théâtrale*, n° 3, 1972, p. 58-95. ADR, 1238W15, « Les aventures de Lolotte. Raffinerie baladeuse », *L’Information du Rhône*, article non daté faisant référence aux représentations prévues en septembre-octobre 1972. Cette utilisation du théâtre pour mettre à distance un projet technique et industriel a été repérée pour l’année 1957 à Bagnols-sur-Cèze avec la pièce *Quand Marcoule sera conté* (G. HECHT, *Le rayonnement de la France. Énergie nucléaire et identité nationale après la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Éditions Amsterdam, 2014, p. 265-271).
- [11]I. BACKOUCHE, N. LYON-CAEN, N. MONTEL, V. THEIS, L. VADELORGE et C. VORMS (dir.), *La ville est à nous ! Aménagement urbain et mobilisations sociales depuis le Moyen Âge*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2018.
- [12]R. POUJADE, *Le Ministère de l’impossible*, Paris, Calmann-Lévy, 1975. Voir aussi 2000. *Revue d’aménagement du territoire*, numéros spéciaux « L’environnement », n° 15, janvier 1970 et « Un premier programme pour l’environnement », n° 17, juillet-août 1970.
- [13]F. CHARVOLIN, *L’invention de l’environnement. Chronique anthropologique d’une institutionnalisation*, Paris, La Découverte, 2003.
- [14]G. MASSARD-GUILBAUD, « Aménager : pourquoi, au bénéfice de qui et à quel prix ? », in P. FOURNIER et ID. (dir.), *Aménagement et environnement. Perspectives historiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 280.
- [15]Une analyse des débuts de l’aménagement du territoire dans les années 1950-1960, couplée à une approche par le prisme des intérêts économiques régionaux, est faite par R. RAYMOND, *L’aménagement du territoire et les chambres de commerce et d’industrie*, Châlon-sur-Saône, Chambre de commerce et d’industrie de Châlon-sur-Saône, Autun et Louhans, 1967.
- [16]Voir en particulier le témoignage de Serge Antoine dans Fondation Charles de Gaulle et Association Georges Pompidou, *L’aménagement du territoire, 1958-1974*, Paris, L’Harmattan, 1999.
- [17]*Ibid.* ; P. CARO, O. DARD et J.-C. DAUMAS (dir.), *La politique d’aménagement du territoire : racines, logiques et résultats*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.
- [18]P. GREMION, *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Éditions du Seuil, 1976, p. 35.
- [19]Pour un retour réflexif sur les scénarios conçus au moment de notre affaire, F. PLASSARD, « Une approche rétrospective de la prospective : “le scénario de l’inacceptable” », *Géocarrefour*, vol. 77, n° 2, 2002, p. 197-214.
- [20]La notion sera ici employée au sens large, comme le font certains des acteurs (élus locaux, habitants) dans leurs discours, et non au sens qu’ont pu lui donner des institutions comme la CFDT (R. BECOT, « L’invention syndicale de l’environnement dans la France des années 1960 », *Vingtième Siècle. Revue d’histoire*, n° 113, 2012, p. 169-178) ou le gouvernement, à travers un ministère de l’Environnement et du Cadre de vie en 1978-1981.
- [21]A. BELTRAN, « Feyzin, Isère, 4 janvier 1966 », *Entreprises et histoire*, vol. 2, n° 17, 1997, p. 37-48 ; G. LE NAOUR, « Feyzin (1959-1971) : composer avec les débordements de l’industrie dans le sud lyonnais », in T. LE ROUX et M. LETTE (dir.), *Débordements industriels. Environnement, territoire et conflit, XVIII^e-XXI^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 99-114.
- [22]ARTHUR, « Attention dernière station “Total” avant l’autoroute... », art. cité.

- [23]ADR, 1238W15, rapport de l'ingénieur en chef des Mines au préfet de région, 15 mai 1970.
- [24]Une nouvelle loi sera adoptée en 1976. G. ULLMANN, *Les installations classées. Deux siècles de législation et de nomenclature*, t. 2, *La loi du 19 juillet 1976 : la régression accélérée du droit de l'environnement*, Paris, Cogiterra, 2016.
- [25]Créé en 1966, le groupe Elf est issu d'une fusion de plusieurs sociétés, dont la RAP (Régie autonome des pétroles) ; les contemporains parlent encore dans les années suivantes d'ERAP ou Elf-RAP.
- [26]ADR, 1238W15, lettre du président du Groupement des industries chimiques et connexes de la région Rhône-Alpes au préfet de région, 18 septembre 1970.
- [27]*Ibid.*, lettre du 22 septembre 1970.
- [28]Archives municipales de Lyon (AML), 1053WP003, extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal, 10 avril 1967.
- [29]L. BERTHET, « Feyzin, 4 janvier 1966 : la première catastrophe industrielle moderne et ses implications politico-administratives », mémoire de 4^e année de l'IEP de Lyon, 2008.
- [30]ADR, 1238W15, lettre au préfet de région, 30 septembre 1970.
- [31]ADR, 1238W15, *Le Progrès*, 15 avril 1972.
- [32]ADR, 1059W6, notes manuscrites du directeur de la Réglementation lors d'une réunion en préfecture, 21 janvier 1972.
- [33]La CFR est fondée en 1929 comme filiale de la Compagnie française des pétroles (futur groupe Total), premier grand groupe pétrolier français avant l'Union générale des pétroles créée en 1960, qui obtient l'autorisation d'exploiter Feyzin.
- [34]Archives de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), « L'enquête sur le projet d'implantation d'une raffinerie à Belleville dans le Beaujolais », *Rhône-Alpes actualité*, 15 décembre 1970.
- [35]D. CEFAÏ, « L'expérience des publics : institution et réflexivité », *EspacesTemps.net*, « Travaux », 4 mars 2013, <http://www.espacestemp.net/articles/lexperience-des-publics-institution-et-reflexivite>.
- [36]Ses dirigeants interviennent peu avant 1972 dans les médias consultés.
- [37]Lors de notre visite à la mairie de Belleville en juin 2016, les archives personnelles de Gabriel Rosselli qui s'y trouvaient n'étaient malheureusement pas encore classées.
- [38]ADR, 1238W15, « 1^{er} janvier en mairie de Belleville : M. Rosselli, maire, s'explique sur l'implantation éventuelle d'une raffinerie », *Le Progrès*, 2 janvier 1971. Sur un des voyages, voir : INA, « La visite d'une délégation de Belleville-sur-Saône d'une raffinerie de Strasbourg », journal télévisé régional Rhône-Alpes, 2 mars 1971.
- [39]DR, 1238W15, *Le Progrès*, 29 avril 1971. L'intitulé exact varie selon les articles où l'association est évoquée.
- [40]DR, 1238W15, extrait du registre de délibérations du conseil municipal de Belleville-sur-Saône, 5 avril 1971.
- [41]Les sources disponibles ne permettent pas de connaître précisément les raisons du premier abandon. Je fais l'hypothèse que le risque de pollution des eaux de captage a dans un premier temps poussé la CFR à choisir un autre site.
- [42]ADR, 1238W15, *Le Progrès*, 6 octobre 1971.
- [43]Sur son engagement industrialiste, un article critique est publié en 1973 dans la rubrique « pollution » du journal hebdomadaire du Parti socialiste : G. PERRIMOND, « Un maire qui aime le pétrole », *L'Unité*, 18 mai 1973.
- [44]J.-P. HOUSSEL, « Les petites villes textiles du Haut-Beaujolais. De la tradition manufacturière à l'économie moderne », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 46, n° 2, 1971, p. 123-197.
- [45]ADR, 1238W15, *Le Progrès*, 15 octobre 1971. « Entre les nuisances et le bifteck, nous choisissons l'odeur et la fumée du bifteck », dit-il (formule reprise en titre par le journaliste). ADR, 1445W814, lettre du maire de Tarare au préfet, 3 mars 1972, avec dossier technique annexé.

- [46]ADR, 1238W15, lettre de M. Pinton, ancien ministre, au préfet de région, 15 février 1971.
- [47]ADR, 1238W15, *Le Progrès*, 21 novembre 1971. L'affirmation relative aux salaires est confirmée par l'étude de Jean-Pierre Houssel citée en note 44.
- [48]Pour une argumentation similaire (à Thiers, en 1903), voir G. MASSARD-GUILBAUD, *Histoire de la pollution industrielle. France, 1789-1914*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2010, p. 157.
- [49]« *Not in my backyard* » ou « pas de ça dans mon jardin », acronyme anglo-saxon pour désigner les luttes contre les projets d'infrastructures routières, d'installations de traitement des déchets, etc.
- [50]DR, 1445W814, *Le Progrès*, 21 février 1971.
- [51] INA, *Inter-Actualité* de 13 h (en direct de Brest), France Inter, 25 août 1973.
- [52]e « Parc industriel de la Plaine de l'Ain », créé dans les années 1970, et la centrale nucléaire du Bugey. Sur les procédures de planification de cette zone, M.-C. MEILLERAND, « Penser l'aménagement d'une métropole au 20^e siècle. Enjeux territoriaux, politiques publiques et acteurs locaux dans la région lyonnaise », thèse de doctorat en histoire, Université Lyon 2, 2010.
- [53]ADR, 1238W15, *Le Progrès*, 29 juin 1971.
- [54]DR, 1445W814, *Le Progrès*, 11 février 1971.
- [55]ADR, 1238W15 et 1059W6.
- [56].-C. MEILLERAND, « Penser l'aménagement d'une métropole au 20^e siècle... », *op. cit.* À sa création, l'OREAM concerne 913 communes de l'Ain, de l'Isère, de la Loire et du Rhône et reprend le périmètre du Plan d'aménagement et d'organisation générale (PADOG) institué en 1961-1962.
- [57]n dossier technique de la CFR est présent dans le carton 1445W814, « Projet de création d'une raffinerie de pétrole brut. Demande d'autorisation d'ouverture d'un établissement classé (1^{re} classe). Travaux soumis à la procédure d'instruction mixte », notice dactylographiée, septembre 1971.
- [58]DR, 1445W814, diverses notes techniques pour le préfet, avril 1971 et avril 1972.
- [59]Entretien de l'auteur avec André Soulier, Lyon, 17 novembre 2017.
- [60]INA, *Rhône-Alpes actualité*, 20 novembre 1917, « La raffinerie du Beaujolais : interview de M. Soulié [*sic*] ».
- [61]Adjoint de Francisque Collomb de 1977 à 1989 (promu premier adjoint en 1983) et adjoint de Raymond Barre de 1995 à 2001.
- [62]F. CHARVOLIN, « L'affaire de la Vanoise et son analyste. Le document, le bouquetin et le parc national », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 113, 2012, p. 83-93.
- [63]Sur Londres, voir J. DAVIS, « Simple solutions to complex problems: the Greater London Council and the Greater London Development Plan, 1965-1973 », in J. HARRIS, *Civil Society in British History: Ideas, Identities, Institutions*, Oxford, Oxford University Press, 2003, p. 249-274.
- [64]ADR, 1238W15, *Le Progrès*, 6 juillet 1971.
- [65]Voir G. MASSARD-GUILBAUD, *Histoire de la pollution industrielle...*, *op. cit.*
- [66]H. PUJOL (dir.), *Tristes mines. Impacts environnementaux et sanitaires de l'industrie extractive*, Bordeaux, Les Études hospitalières, 2014.
- [67]G. LE NAOUR, « Du lac Léman à la Méditerranée, des "empêcheurs de polluer en rond". Une association de communes dans la lutte contre les pollutions du fleuve Rhône (1971-1982) », in L. CENTEMERI et X. DAUMALIN (dir.), *Pollutions industrielles et espaces méditerranéens, XVIII^e-XXI^e siècle*, Paris-Aix-en-Provence, Karthala-Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, 2015, p. 181-196.
- [68]Cette stratégie incarnée par le « Beaujolais nouveau » est liée alors à Louis Brécharde (1904-2000), ancien député « Paysans et indépendants » de la circonscription de 1958 à 1962, qui s'exprime au meeting et dans certains reportages télévisés.
- [69]

ADR, 1445W814, note du préfet au ministre de la Protection de la nature et de l'environnement, 4 mai 1971, qui parle de 10 000 personnes, et 1238W15, rapport du sous-préfet de Villefranche au cabinet du préfet du Rhône, 15 février 1971 et texte de la motion joint au rapport.

- [70]e souligne les caractères en majuscules sur la pancarte.
- [71]INA, « Enquête sur le projet d'implantation d'une raffinerie dans le Beaujolais », *Rhône-Alpes actualité*, 20 février 1971. Le burlesque est produit notamment par la bande-son, parfois emphatique, et en décalage avec les images.
- [72]ADR, 1238W15, *Le Progrès*, 20 octobre 1971 (propos attribués au professeur Dargent).
- [73]Idem (propos attribués au docteur Béricard). Sur le brouillard de la vallée de la Meuse, voir A. ZIMMER, *Brouillards toxiques. Vallée de la Meuse, 1930, contre-enquête*, Bruxelles, Zones sensibles, 2016.
- [74]« Les pollutions d'une raffinerie et la santé des populations », *Le Progrès*, 1^{er} septembre 1972.
- [75]« Les pétroliers promettent une raffinerie propre dans le Beaujolais », *Le Monde*, 16 août 1972.
- [76]INA, *La France défigurée*, 13 février 1972, propos de Jérôme Monod interrogé dans le reportage « Les raffineries ».
- [77]ADR, 1445W814, comptes rendus dactylographiés des réunions des 10 et 17 décembre 1970, et 1059W6, notes manuscrites sur la réunion du 21 janvier 1972.
- [78]Idem.
- [79]ADR, 1238W15, lettre du 10 juin 1971.
- [80]ADR, 1059W6, « Raffinerie : le Premier ministre arbitrera », *L'Express Rhône-Alpes*, coupure non datée.
- [81] ADR, 1238W15, *Le Progrès*, 28 janvier 1972.
- [82]*Le Monde*, le 30 mai 1973, consacre un article à une enquête de l'association Environnement-Expansion. L'initiative de ces acteurs du monde économique pour relancer le projet est également l'objet d'un sujet de la télévision régionale. Voir aussi G. PERRIMOND, « Un maire qui aime le pétrole », art. cité.
- [83]Les archives du Rhône ne recèlent aucun document expliquant l'abandon définitif de cette deuxième raffinerie.
- [84]Sur le terme : F. CHARVOLIN, « L'environnementalisation et ses empreintes sémantiques en France au cours du XX^e siècle », *Annales des Mines*, série « Responsabilité et Environnement », n° 46, 2007, p. 7-16.
- [85]A. NICOLON, « Oppositions locales à des projets d'équipement », *Revue française de science politique*, vol. 31, n° 2, 1981, p. 417-438.
- [86]Un reportage de 13 minutes sur « les raffineries » est diffusé dans cette émission le 13 février 1972. Voir C. DELPORTE, « "N'abîmons pas la France !" L'environnement à la télévision dans les années 1970 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 113, 2012, p. 55-66.
- [87]La « qualité de la vie » et le « cadre de vie » figurent parmi les intitulés de portefeuilles ministériels de la seconde moitié des années 1970.

2. Vincent Porhel, « Givaudan-France : contestation sociale et environnementale en contexte de crise (1979-1981) », *Le Mouvement Social*, 2018/1 (n° 262), p. 55-68.

Le 29 juin 1979, à 6 h 03, une violente explosion secoue l'usine chimique Givaudan-France dans le 8^e arrondissement de Lyon. Elle emporte l'ensemble de la toiture de l'atelier et tue un ouvrier, en blesse gravement un deuxième et plus légèrement onze autres. Cet accident déborde hors des murs de l'usine. Il touche l'usine voisine de Givaudan-Lavirotte en détruisant une chaudière, source commune d'énergie aux deux usines, et affecte l'environnement immédiat jusqu'à 200 mètres en abîmant, parfois sérieusement, les structures des maisons alentours.

L'accident qui touche l'usine Givaudan-France n'est pas le premier accident industriel à avoir lieu dans l'agglomération lyonnaise, il n'est pas non plus le plus meurtrier si on se réfère à l'explosion de la raffinerie de Feyzin en 1966. La catastrophe industrielle, événement dramatique, apparaît ici comme un vecteur privilégié de lecture du social. Elle révèle brutalement les liens entre l'usine et son environnement et oblige à une relégitimation de l'activité usinière [1] en imposant une renégociation entre une pluralité d'acteurs aux intérêts parfois antagoniques. Parmi ces acteurs, nous retrouvons des militants politiques et syndicaux confrontés à l'affaiblissement de la contestation ouvrière. Ceux-ci tendent alors à se recentrer sur d'autres objets de lutte et notamment les enjeux environnementaux devenus un lieu de contestation et de réunion des militantismes au début des années 1970 [2]. Les effets de contexte, en particulier l'émergence d'une conscience de crise à partir de 1974, sont alors déterminants pour évaluer, à l'aune de cette renégociation, les nouveaux rapports de force à l'œuvre entre responsables du débordement, pouvoirs publics et victimes. L'objet de cet article est de centrer le regard sur les dynamiques protestataires et les organisations qui en sont à l'origine pour mesurer, à la lueur de la catastrophe, les reconfigurations militantes à l'œuvre à la fin des années 1970.

Un accident industriel en contexte de crise

Histoire sociale et histoire environnementale ont de longue date des cheminements croisés [3]. Les questions relevant des nuisances industrielles et de l'environnement invitent les historiens du social à s'emparer d'un objet – la pollution – afin d'étudier à nouveaux frais les stratégies des acteurs face aux contraintes nées des mutations industrielles. À ce titre, l'attention renouvelée à la santé au travail ou à la sensibilité des organisations syndicales à la question environnementale sont autant d'avancées pour appréhender la complexité de l'activité ouvrière. De son côté, l'histoire des nuisances industrielles intègre naturellement le champ de la contestation sociale dans ses questionnements tant il est vrai qu'« environnement et conflit sont constitutifs l'un de l'autre [4] ». De là, des interrogations sur la capacité d'agir des différents groupes sociaux face à la menace environnementale et sur les transferts d'expérience militante qu'elle induit.

Les années 1968 [5] apparaissent comme une période privilégiée pour aborder ces enjeux. Elles voient se développer à la suite de mai-juin 1968 une mobilisation sociale de forte ampleur dont l'expression environnementale – rapidement associée à un « tournant [6] » – n'est qu'une des composantes. Elles se traduisent de la part des organisations syndicales par une perception plus englobante de la condition ouvrière, pas seulement réductible à l'espace usinier. Elles voient également s'affirmer une dynamique de soutien à la contestation ouvrière – principalement par les organisations d'extrême gauche – permettant de réunir intérieur et extérieur de l'usine autour de revendications quantitatives et de revendications qualitatives, portées de façon privilégiée par la Confédération française démocratique du travail (CFDT), ayant trait au pouvoir dans l'entreprise mais également aux conditions de travail. Car les « Trente Glorieuses », loin d'avoir été ce moment enchanté et regretté qu'a vanté la geste

modernisatrice [7], sont aussi le temps des soutiers de l'expansion confrontés aux risques industriels, à l'exemple des ouvriers spécialisés (OS) immigrés de l'usine Penarroya de Vaise étudiés par Laure Pitti [8]. Cette prise de conscience des organisations syndicales – et principalement de la CFDT – se traduit par l'émergence de la notion de « cadre de vie » permettant aux acteurs syndicaux d'inscrire la dimension environnementale – plus comme espace vécu que comme espace naturel à défendre – dans leur stratégie militante.

Le contexte de crise au sein duquel l'événement prend place donne à celui-ci une autre dimension. On est surpris de constater, à la lecture de la presse nationale, la rapidité – dès 1974 – avec laquelle une « conscience de la crise [9] » s'invite dans le débat public et les adéquations immédiates établies entre crise pétrolière et chômage de masse. Un chômage de masse qui apparaît comme structurel à la fin des années 1970, en lien avec le second choc pétrolier de 1979. Reste qu'à cette date la désindustrialisation n'est pas encore un enjeu politique et le chômage n'est pas encore perçu avec résignation, comme cela sera le cas à partir du milieu des années 1980. En 1975, les cessations d'activité ne sont encore considérées que comme des motifs marginaux de la désindustrialisation, l'emploi industriel connaissant une stabilité jusqu'en 1970 malgré l'affaiblissement du secteur textile, compensé par le dynamisme des industries métallurgiques et chimiques. Les luttes de la sidérurgie en 1978-1979 montrent d'ailleurs les réserves de contestation ouvrière contre les restructurations [10]. Dans le cadre lyonnais, des études précoces interrogent la désindustrialisation urbaine lisible à Villeurbanne et dans les arrondissements industriels lyonnais (3^e, 7^e et 8^e) [11]. Une désindustrialisation qui serait principalement due à l'attrait pour les zones industrielles de l'est lyonnais, conséquence du renchérissement des terrains *intra-muros* du fait de la pression urbaine, mais en aucune manière d'une tension économique. La relative baisse de l'emploi industriel dans la région lyonnaise est alors principalement liée aux réorganisations des grandes entreprises de la chimie et de la mécanique. Celles-ci rassemblent des unités de production, en général à l'intérieur de l'agglomération (la COURLY créée en 1969), déplacent leurs sièges sociaux, voire, plus rarement, déménagent, à l'exemple de l'usine Paris-Rhône. Paradoxalement, l'accident a donc lieu alors que les impacts de la nuisance industrielle apparaissent moins visibles et que les entreprises les plus polluantes tendent à se délocaliser loin de la ville. Le souvenir de la catastrophe de Feyzin en 1966 semble alors bien lointain et le fatalisme, encore prégnant dans le temps de l'événement [12], s'est estompé au profit de stratégies apparemment plus offensives menées par les municipalités, comme par l'État, pour contraindre les industries [13] et répondre ainsi aux attentes de l'opinion.

La concentration des usines chimiques dans le « couloir de la chimie », voulue par les élites lyonnaises dès les années 1950, a pour conséquence leur localisation dans le sud de l'agglomération, notamment dans les communes de Saint-Fons et Pierre-Bénite depuis le début des années 1960 [14]. Cette mise à distance de l'industrie rend d'autant plus anachronique la présence d'usines chimiques au cœur d'un quartier résidentiel. Reste que le maintien de l'activité industrielle au sein de la ville tient autant à la présence d'une main-d'œuvre qualifiée sur place qu'aux incertitudes quant à une réimplantation, particulièrement pour l'industrie chimique suspendue à l'incertitude de l'autorisation préfectorale. Témoin de cette situation anachronique, l'usine Givaudan-France est installée depuis 1917 dans un arrondissement déjà partiellement résidentiel : le 8^e arrondissement de Lyon, résultat du découpage du 7^e arrondissement en 1959. Situé entre Villeurbanne et les communes de Saint-Fons et Pierre-Bénite, qui constituent l'avant-poste du couloir de la chimie, cet arrondissement – comme le 3^e et le 7^e – demeure un témoin de l'industrialisation urbaine qui caractérise le développement économique lyonnais depuis le XIX^e siècle, en se prêtant précocement à l'installation d'activités perçues comme polluantes. En 1978, le secteur auquel appartient cet arrondissement compte encore nombre d'entreprises industrielles en activité, telles que Mérieux, Brandt, Air

Liquide, Brossette, Penarroya, sans compter le port Édouard-Herriot tout proche. De là, la permanence des plaintes des riverains, souvent issus eux-mêmes des milieux populaires, marquant un refus des débordements. Ainsi le comité d'intérêt local du quartier du Grand Trou, Moulin à Vent et Petite Guille, qui est le premier à appeler à la mobilisation contre l'usine Givaudan-France le jour même de l'accident, le 29 juin 1979 [15], accompagne dès 1954 des plaintes de riverains contre l'usine chimique Mandy accusée de dispenser odeurs et fumées [16]

Gérer le risque

L'explosion du 29 juin 1979 plonge les riverains dans une conscience dramatique du risque industriel jusqu'alors incarnée de manière diffuse par les odeurs désagréables émanant des deux usines et sources de plaintes redondantes. De là, une mobilisation rapide des riverains impactés et une interpellation des pouvoirs publics. L'accident est couvert par la presse locale – en l'occurrence *Le Progrès de Lyon* – qui met en avant les dommages visibles, les victimes, les visites des élus et annonce la création d'une commission d'enquête par les pouvoirs publics, en se gardant bien de prendre position sur les responsabilités du sinistre. Le préfet est immédiatement à la manœuvre et reçoit nombre d'informations relevant de ses services [20]. La direction des Mines, après une inspection sur le site qui met en évidence de graves dysfonctionnements [21], produit un rapport le 2 juillet. Elle insiste pour que le préfet se saisisse des pouvoirs que lui concèdent la loi de 1976 sur les industries dangereuses et le décret du 21 septembre 1977 pour imposer à la direction de Givaudan-France une nouvelle demande d'autorisation avant tout redémarrage de la production. Le 4 juillet, le préfet prend la décision de suspendre toute activité [22].

Dès lors, le préfet est l'objet de nombreux recours émanant de cadres de l'usine impactée par l'accident, mais également de l'usine Givaudan-Lavirotte, contrainte à l'arrêt de sa production du fait d'une source d'énergie commune aux deux usines. De même, le 11 juillet, une lettre de l'intersyndicale CFDT-CGT-CGC de Givaudan-Lavirotte au préfet signale son inquiétude quant à l'avenir immédiat de l'entreprise et demande son redémarrage sans prendre la mesure des risques encourus [23]. Ces initiatives sont relayées par la presse locale à laquelle le directeur de Givaudan-France accorde de nombreuses interviews [24].

Le 18 juillet, le préfet prend finalement position dans un communiqué de presse. Il annonce le redémarrage des installations non touchées par l'accident, notamment celles qui ne sont pas soumises à l'autorisation administrative sur lesquelles il n'a – « évidemment » précise-t-il – aucun pouvoir, mais affirme qu'il refusera toutes demandes concernant des installations soumises à autorisation. Ce ton ferme est cependant relativisé dans le même communiqué au nom de la défense de l'emploi. Il prévoit l'octroi d'autorisations concernant des installations soumises à autorisation sous réserve de respect des règles de sécurité et en exigeant un plan de déménagement de l'usine concernée. Dans le même communiqué, le préfet prend également position à l'égard des odeurs émanant des deux usines, qui sont objets de plaintes redondantes du voisinage reprises par la presse locale. L'accident réactualise en effet des peurs plus diffuses liées à des nuisances quotidiennes qui fortifient une volonté de mise à distance de l'usine. En demandant des « efforts » aux entrepreneurs, le préfet tente de répondre à ces inquiétudes mêlant les deux usines sans mettre en cause sa décision de remise en route des installations [25].

Il faut attendre le 15 octobre pour que soit rendu public le rapport officiel d'enquête établi par le service de l'industrie et des mines de la région Rhône-Alpes, dont l'auteur est Yves Martin, ingénieur des Mines. Ce document est également diffusé par l'association Mieux vivre à Lyon 8^e dans son deuxième *Bulletin d'information* [26]. Le 22 novembre est établi le procès-verbal du Conseil départemental d'hygiène [27]. Ces deux documents fournissent les bases de l'action publique. Le rapport d'enquête met en évidence, dans un premier temps, les origines

de l'explosion liée au dégagement d'une nappe de vapeur de cyclohexane d'un réacteur chauffé en l'absence de tampon de charge qui devait en assurer l'étanchéité. À ce titre, la négligence de l'ouvrier d'exécution est soulignée, celui-ci s'étant brièvement absenté au cours de l'opération avant d'être victime de l'explosion à son retour dans l'atelier. Cette mise en cause des ouvriers – dont l'un est décédé, l'autre grièvement blessé – est confortée par la mise en évidence des prescriptions générales de sécurité émanant de la direction et interdisant aux ouvriers de s'absenter sans en aviser ladite direction. Le rapport souligne également un certain nombre de dysfonctionnements propres à l'usine, tels que l'insuffisance des consignes alors que l'usine met en œuvre « plus de 300 procédés de fabrication avec 300 matières premières différentes », l'absence de l'encadrement au moment des faits – celui-ci étant absent tôt le matin et tard le soir –, enfin la vétusté des installations permettant le contact entre des matières explosives et des sources de chaleur.

C'est sur la base de ces conclusions qu'Yves Martin intervient devant le Conseil départemental d'hygiène [28]. Il souligne les efforts menés par l'entreprise pour renforcer la sécurité de l'établissement et insiste sur le fait que le développement de l'urbanisation a abouti à situer l'usine dans un tissu urbain qui n'existait pas en 1924 au moment de son installation et, qu'à ce titre, elle ne saurait être tenue responsable d'une urbanisation postérieure. Il rappelle les problèmes d'ordre économique qui pourraient résulter d'un déplacement de l'entreprise. En conclusion, il préconise le maintien de l'usine au prix d'un réaménagement de la sécurité. Il est à noter que le même Yves Martin dénonce pourtant, un mois plus tard, au cours d'un congrès organisé par la Société française pour le droit à l'environnement qui se tient à Lyon [29], l'insuffisance des contrôles répressifs en France et l'excessive clémence des juges, positionnement paradoxal révélateur des tensions entre prise en compte de la thématique environnementale et réalité du terrain marquée par la menace permanente du chômage. Finalement, le Conseil se range à l'avis d'Yves Martin et à l'autorisation de reprise de l'activité sous réserve de la réalisation des travaux nécessaires, confortant ainsi la décision préfectorale du 18 juillet [30].

Durant l'ensemble de la procédure, les entrepreneurs des deux établissements mènent une action volontariste visant à assurer la reprise de l'activité et à minorer, voire écarter, toute transformation majeure du processus de production. Dans un premier temps, face aux interrogations médiatiques sur la présence d'une industrie dangereuse dans la ville et sur la nécessité de la déménager, M. Flahaut, directeur national de Givaudan-France, met en cause les variations de la politique gouvernementale, d'abord favorable au déplacement des usines hors des villes, puis abandonnant cette position pour sécuriser les emplois au sein de l'agglomération. Il insiste ensuite sur la source d'énergie commune aux deux usines, le déménagement de l'une entraînant *de facto* le déménagement de l'autre, et donc la disparition de 400 emplois dans un contexte de « crise de l'industrie chimique [31] ». Devant la commission d'enquête, la direction de l'usine admet les erreurs humaines, mais rejette toute critique quant à une défaillance de la production. Le directeur, M. Chiara, souligne ainsi que les fabrications dangereuses avaient été externalisées en Suisse et aux États-Unis. Il insiste sur l'importance des travaux d'amélioration engagés au sein de l'entreprise, mais également sur la brièveté de l'arrêt de la production à la suite de l'accident, qui lui a permis d'éviter des licenciements. À l'égard des riverains, il constate leur volonté de revenir dans le quartier, preuve qu'ils se sont habitués aux odeurs émanant de la production de l'usine, manière d'évacuer tout engagement de contraindre les débordements olfactifs. Cette volonté de limiter à sa plus simple expression tout engagement de réorganisation de l'usine, facteur de coûts, se retrouve dans sa réponse négative à la proposition de l'inspecteur départemental des services de secours et de lutte contre l'incendie de revoir la conception des bâtiments. Cette argumentation semble être efficace car, à partir du 19 juillet, l'évocation du déplacement de

l'usine disparaît du débat public, lequel se concentre sur les aménagements à l'intérieur de l'usine affectée.

Interpellée par les associations de défense, la municipalité concentre, elle, son action sur le relogement des sinistrés et se garde de prendre position sur le fond. C'est dans le journal municipal, et à la demande de l'association Mieux vivre à Lyon 8^e, que la municipalité accepte d'introduire le débat dans l'espace public six mois après l'accident. Si les trois parties en présence exposent leurs arguments, la conclusion de l'article, sous l'apparence de la synthèse, révèle le positionnement municipal. Elle oppose clairement, sous prétexte de débat, la protection de l'environnement à la montée du chômage – rappelant que 67 000 emplois ont disparu de l'agglomération lyonnaise depuis 1973 – et l'activité industrielle à la qualité de la vie, ramassant en deux phrases les enjeux politiques, économiques et sociaux révélés par l'accident [32].

Les dynamiques de la contestation

Aux lendemains du drame, alors que la force de l'explosion frappe les esprits, les témoignages recueillis par la presse locale ou militante rendent compte du traumatisme ressenti. Dès le lendemain de l'accident, une réunion rassemble les principaux acteurs des mobilisations locales dans le but de regrouper dans une contestation commune les travailleurs, les riverains et les consommateurs [35]. Les initiateurs de la réunion entendent inscrire leur action dans la continuité des initiatives politiques menées aux municipales de 1977 par la liste Lyon écologie qui regroupait des militants autogestionnaires et des militants écologistes et, poursuivies aux législatives de 1978 par le Front autogestionnaire, structure de rassemblement réunissant des écologistes et des militants du Parti socialiste unifié (PSU). Ces initiatives visent à contraindre les entreprises polluantes à se soumettre au contrôle des travailleurs, syndicats et riverains. Après le refus du conseil municipal d'accepter la présence de représentants des riverains au sein de la commission d'enquête, l'association déclare mettre en place une « commission d'enquête parallèle » animée par ses propres experts [36]. Les premiers se constituent en association sous le nom de « commission d'enquête pour l'amélioration du cadre de vie dans le 8^e », qui devient « Mieux vivre à Lyon 8^e » le 26 octobre 1979 [37]. Ses conclusions liminaires construisent la lecture du risque comme un impensé : « nous avons raison d'avoir peur ! » proclame le premier rapport émanant de cette structure en se fondant sur une étude des productions de l'usine [38]. L'événement s'écrit alors avec des « si » : une explosion plus tardive ou en période scolaire aurait multiplié le nombre de victimes, renvoyant chacun à une peur rétrospective. Le rappel des plaintes redondantes à l'égard de l'activité de l'usine et de l'absence de réaction des pouvoirs publics réactive chez les riverains – eux-mêmes souvent anciens ouvriers retraités de l'industrie – le stigmatisme de leur appartenance à un environnement déprécié. Le regard que portent sur eux les pouvoirs publics, voire le reste de la ville de Lyon, les renvoie à une assignation honteuse, au point de se reconnaître dans une affirmation portée par l'association de défense : « nous sommes des sous-Lyonnais [39] ».

La rapidité de mise en place et l'efficacité d'une telle structure relèvent d'une dynamique militante encore opératoire en 1979. Les années 1970 à Lyon, comme ailleurs en France, voient se généraliser les structures revendicatives alternatives aux organisations syndicales pour défendre les travailleurs. Largement irriguées par l'extrême gauche lyonnaise, ces structures de mobilisation font cohabiter militants maoïstes et trotskystes et militants syndicaux. Reste que la prégnance du catholicisme social à Lyon fait privilégier l'union sur le terrain des luttes de la CFDT et du PSU dont les militants – souvent les mêmes – partagent une même lecture du changement social [40]. Ils se réunissent notamment dans le même usage de la notion de « cadre de vie » dans les programmes d'action des deux organisations. Initié dès 1970 par la CFDT au congrès de Nantes, le « cadre de vie » renvoie à une réflexion sur le système productif, et

notamment à la consommation comme support de la production capitaliste. Introduite la même année dans le programme du PSU, cette notion y prend une dimension plus politique. Partie prenante de la « stratégie en tenaille » visant à lier la lutte contre le capitalisme dans l'usine et dans le quartier [41], la notion de « cadre de vie » implique de faire appel aux associations existantes (Groupe d'action municipale, mouvement Vie nouvelle, associations familiales...), mais également de constituer des comités de lutte réunissant les locataires ou les usagers au niveau des quartiers. Le cadre de vie devient pour le PSU lyonnais – au fil des désillusions quant à sa capacité d'implanter des sections d'usines face à la Confédération générale du travail (CGT) [42] et de son affaiblissement militant à partir de 1974, avec le départ de ses composantes gauchistes (Gauche ouvrière et paysanne) et réformistes (courant rocardien rejoignant le Parti socialiste) – l'un des axes majeurs de mobilisation, alors même que toutes les espérances électorales semblent caduques à la suite de l'échec des législatives de 1978. Dans ce contexte, la section du 8^e arrondissement, menée par Raymond Terrier, apparaît comme l'une des plus dynamiques grâce aux liens qu'elle a su tisser avec le réseau associatif et ses multiples combats pour l'autogestion et le contrôle ouvrier, la qualité de la vie dans le champ du logement, du transport ou de la médecine de proximité [43].

La composition de la commission d'enquête « parallèle » est donc marquée par, outre son implantation locale, une continuité militante héritée des années 1968. On trouve parmi les acteurs mobilisés des militants et militantes, tant syndicaux que politiques, issus de la deuxième gauche. On les retrouve notamment au sein de l'Union interprofessionnelle de base 8^e (UIB) de la CFDT, qui compte de nombreux militants au sein de l'association. Reliant une interprofessionnalité, par ailleurs encouragée par le congrès confédéral CFDT de 1970, à des initiatives locales nées de la catastrophe de la raffinerie de Feyzin le 4 janvier 1966 [44], ces unions interprofessionnelles de base ont vocation à dépasser le cadre de l'usine et/ou de l'entreprise pour interpeller l'environnement proche [45]. Peu encadrées par la confédération, ces structures laissent une grande marge d'action aux acteurs syndicaux, que ce soit sur le terrain d'intervention ou dans les alliances à entretenir pour parvenir à leur but, au risque de la confusion des rôles. André Vessot, présenté comme « chimiste » au sein de l'association de lutte et du comité d'expertise, est à la fois délégué syndical CFDT à Rhône-Poulenc et militant du PSU. Il administre le comité avec Raymond Terrier, comptable, syndicaliste CFDT et responsable de la section PSU du 8^e arrondissement [46]. Ce positionnement militant multiple explique la grande diversité des formations politiques et associatives s'agrégeant autour de la défense des riverains et l'unité d'action CFDT-PSU tout au long de la mobilisation. L'unité est facilitée par l'engagement que prend le PSU de respecter le positionnement syndical, dès lors que l'orientation a été décidée démocratiquement [47]. La présence de structures de mobilisation écologistes, autogestionnaires ou de consommateurs au sein de l'association est l'expression du rassemblement politique initié par le PSU du Rhône pour les élections législatives de 1978, sous couvert du Front autogestionnaire.

Dès l'origine de la mobilisation, des contradictions se font cependant jour. L'association, largement composée de riverains, déclare prendre la défense, notamment juridique, des riverains touchés par la catastrophe et initier une action de prévention en dénonçant les risques inhérents à la production de l'usine. Elle entend également œuvrer pour le départ de l'usine tout en préservant l'emploi industriel. Ce paradoxe apparent illustre les grandes difficultés des acteurs de l'association à concilier localisme de la contestation et soutien aux ouvriers et à leur emploi. Si l'enjeu de la sécurité semble être un argument rassembleur entre riverains et travailleurs, il en est autrement pour les solutions à apporter. Le représentant de la section PSU du 8^e arrondissement propose ainsi sa propre interprétation de la situation en incorporant les convictions autogestionnaires de son organisation [48]. Pour résoudre la contradiction entre dangerosité des activités industrielles et maintien de l'emploi, il préconise, en septembre 1979,

un renforcement de la sécurité à l'intérieur des usines sous le contrôle renforcé des comités d'entreprises, des comités d'hygiène et de sécurité et des sections syndicales d'entreprise. Afin que les riverains soient également intégrés à cette démarche, il appelle à une proposition de loi fixant les modalités de contrôle par la population des fabrications dangereuses en lien avec les institutions ouvrières et les pouvoirs publics. Cette lecture de la situation tend ainsi à concilier les luttes de quartier menées par les riverains et les luttes d'usine animées par les militants ouvriers à l'aune des idéaux autogestionnaires. C'est sur cette base fragile que les militants entendent unifier les attentes pour le moins contradictoires des différents acteurs impliqués.

L'affaiblissement de la contestation ouvrière

Souvent présentés comme passifs face à la situation qui leur était faite, les ouvriers ont toujours contesté les atteintes à leur environnement, en premier lieu parce qu'ils en sont souvent les premières victimes. Pour autant, cette volonté de s'élever contre leurs conditions de travail se heurte aux impératifs économiques mais également à l'intégration d'un virilisme, partie prenante d'une culture ouvrière mise à mal par les évolutions sociétales des années 1968 [50]. Au milieu des années 1970, les incertitudes économiques fragilisent encore davantage un monde ouvrier menacé par le chômage de masse alors que le sentiment de crise s'ancre progressivement dans les esprits. Dans ce contexte, les oppositions entre attentes des riverains et défense des emplois salariés débouchent sur des tensions que la faiblesse de l'implantation syndicale à l'intérieur de l'usine Givaudan-France rend d'autant plus vives. La CFDT ne peut que constater, le 12 juillet 1979, « qu'il existe dans la population un fort rejet de tout ce qui vient de l'usine » et les difficultés persistantes qu'elle rencontre pour y effectuer « un travail de masse [51] ». La CFDT ne dispose pas de militants parmi les 190 salariés de l'usine Givaudan-France, ce qui l'amène à mettre publiquement en cause le caractère antisyndical de la direction [52]. Pour sa part, la CGT, forte d'une implantation ancienne mais discontinuée dans l'usine (1964-1966, 1968-1970 et 1975-1977 [53]), annonce en septembre 1979 la création d'un syndicat fort de trente-six adhérents [54]. L'action syndicale de la CGT est par ailleurs relayée à l'extérieur de l'usine par les conseillers communistes de l'arrondissement, René Chevallier et Guy Front, dont le premier assiste à la commission d'enquête.

Cette faible implantation syndicale participe de la stigmatisation de l'usine entière par les médias, au contraire de l'usine voisine de Givaudan-Lavirotte. Dès les lendemains de l'explosion [55], l'usine Givaudan-France est présentée comme fabriquant de la « grosse chimie » et faisant appel à une main-d'œuvre peu formée et peu syndiquée, aux conditions de travail « épouvantables » dans des locaux vétustes [56]. Givaudan-Lavirotte est à l'inverse perçue comme une usine plus moderne, travaillant en « chimie fine » (la pharmacie) dont les ouvriers sont présentés comme plus combattifs, à l'aune de l'efficacité de leur Comité hygiène et sécurité. Givaudan-France semble ainsi incarner le modèle de l'usine délaissée. Les circonstances de l'accident confirment en creux cette absence de culture ouvrière au sein de l'usine. Les travailleurs s'absentent momentanément de l'atelier pour « boire un café [57] » ensemble et renouer une interconnaissance hachée par la flexibilité du travail. Cette absence de culture d'usine explique en grande partie l'invisibilité des ouvriers de l'usine affectée par les événements.

De fait, ce sont bien les ouvriers syndiqués de Givaudan-Lavirotte, indirectement touchés par l'explosion, qui multiplient les déclarations en adéquation avec les positions patronales. Ainsi, dès le 11 juillet, ils s'inquiètent du risque de chômage technique induit par l'arrêt du fonctionnement de la chaufferie commune aux deux usines, après la décision de la préfecture du Rhône [58], alors que les ouvriers de Givaudan-France ont repris le travail dès le 3 juillet. Cette parole ouvrière revient avec insistance, émanant toujours des salariés de l'usine de Lavirotte. Elle est soutenue par la CFDT du Rhône, en juillet 1979, dans un tract intégré à une

publication interne au syndicat [59] ; le discours ouvrier est alors centré sur le fonctionnement de la chaudière dont la neutralisation, exigée par les services préfectoraux, interdit *de facto* la reprise de l'activité au sein de l'usine. L'explosion n'est considérée que comme un accident ponctuel qui ne saurait remettre en cause la pérennité de l'usine. De fait, si le tract se clôt sur un appel aux camarades de Givaudan-France, on cherche vainement dans les archives le moindre contact entre les deux entités pourtant soumises aux mêmes contraintes. Ce sont les mêmes salariés de Givaudan-Lavirotte, organisés en une intersyndicale le 11 juillet réunissant, difficilement, la CFDT, la CGT et la Confédération générale des cadres (CGC), qui soulignent l'urgence de relancer la production tout en se disant « très conscients » des problèmes d'environnement, mais « encore plus » de l'avenir de leur emploi [60]. Le basculement d'un positionnement contestataire – les employés de l'usine s'étaient mis en grève en 1976 sur des revendications salariales – à une occultation des risques pour préserver l'emploi est révélateur du basculement des représentations ouvrières, en dépit des positionnements syndicaux sur la question.

Progressivement, les relations se tendent entre riverains et ouvriers, en dépit des efforts des militants PSU de l'association de défense désireux de réunir dans une même contestation sécurité des riverains et sécurité des ouvriers. Cette tension s'exprime par des propos parfois maladroits à l'égard des ouvriers de l'usine : ainsi, quand une habitante souligne que « chaque manipulation est un risque pour l'ouvrier [61] », ou qu'une publication militante mentionne que « les ouvriers eux-mêmes ne savent pas les produits qu'ils manipulent [62] ». Ces remarques tendent à nier toute compétence professionnelle à ces mêmes ouvriers, ravalés indistinctement au statut d'OS déconnectés de toute responsabilité professionnelle. Elles s'attirent une réaction outrée du personnel de l'usine, dont une des membres souligne dans le journal municipal qu'« en dépit de ce que l'on a pu dire, chacun de nous ici connaît parfaitement les produits qu'il déplace ou manipule et prend si besoin est toutes les précautions nécessaires [63] ». Un autre aspect mis en avant, plus clivant, est le doute jeté sur la réalité de l'implantation locale des ouvriers, et donc sur la légitimité à vouloir maintenir l'activité sur place dans un souci de rester vivre au sein de leur quartier. Un relevé des plaques d'immatriculation des voitures sur le parking, opéré par l'association, permet ainsi aux riverains de soutenir qu'à peine 25 % des ouvriers résident sur place. Cet épisode, que l'on pourrait qualifier d'anecdotique, révèle surtout l'impératif de localisme qui fonde la contestation riveraine et qui tend à exclure le monde ouvrier volontiers considéré comme exogène à l'arrondissement, et donc indésirable.

À ces attaques contre leur entreprise, les salariés répondent par une lettre signée du secrétaire du comité d'intérêt local des États-Unis – quartier du 8^e arrondissement où résident nombre d'ouvriers de l'usine – et publiée dans *Le Progrès* le 19 juillet. Celui-ci travaille à Givaudan-France et annonce que ce courrier est cosigné par 107 membres des deux usines, « dont une grande majorité habite le 8^e arrondissement ». L'accent est mis sur l'exigence de la sécurité commune aux ouvriers et riverains, mais également sur la nécessité de vivre en travaillant dans une entreprise maintenue sur place. Reste que la parole en contrepoint des ouvriers des usines Givaudan, peu audible au fil du conflit, marque bien l'affaiblissement de la contestation ouvrière dans la société française et le début du déclin de la visibilité sociale du monde ouvrier, alors même que la figure de l'entrepreneur retrouve une forte légitimité aux yeux des observateurs. Le courrier adressé le 24 juillet par le syndicat CGC du Rhône au préfet apporte ainsi un élément de contexte. Entre autres arguments en faveur du maintien de l'usine, les cadres y agitent la menace que les deux grandes sociétés chimiques et pharmaceutiques possédant les usines – Hoffmann-La Roche et Rhône-Poulenc – pourraient aisément déplacer bien plus loin leurs unités de production au détriment de l'emploi local si on leur imposait de trop fortes contraintes [66].

Dans cette optique, la reprise de l'activité et l'abandon du déplacement de l'usine, sans qu'aucune amélioration notable des conditions de travail n'ait été avancée, marquent certes la défaite des riverains et des militants politiques partisans d'une mise sous tutelle populaire du fonctionnement de l'usine, mais également l'effacement certain d'une figure ouvrière contestataire durablement enfermée dans une acceptation passive des mutations industrielles. Le contexte de reprise de l'activité entérine de fait une alliance entre ouvriers et dirigeants en privilégiant la poursuite de l'activité avant même de mener une réflexion sur la sécurité.

Finalement, si l'action continue de l'association de défense ne parvient à remettre en cause ni l'implantation ni le fonctionnement interne de l'usine, elle n'est pas sans effet et fortifie l'action menée par la direction interdépartementale de l'industrie [68]. Les 10 octobre et 30 décembre 1979, des prescriptions réglementaires sont adressées à Givaudan-France, portant sur les activités liées à la chaufferie et aux mélanges de liquides inflammables. La production de l'établissement est également réduite d'un tiers à la suite de l'abandon des opérations réputées les plus dangereuses [69].

Notes

- [1]T. LE ROUX et M. LETTE (dir.), *Débordements industriels. Environnement, territoire et conflit. XVIII^e-XXI^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 15.
- [2]R. BECOT, « Les germes de la préoccupation environnementale dans le mouvement syndical. Sur les rapports entre syndicalisme et productivisme », in C. PESSIS, S. TOPÇU et C. BONNEUIL (dir.), *Une autre histoire des « Trente Glorieuses ». Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris, La Découverte, 2013, p. 231-248.
- [3]D. BOCQUET et S. FRIOUX (dir.), « L'histoire environnementale comme histoire sociale », *Histoire et société*, n° 27, 2008, p. 4-9 ; F. LOCHER et G. QUENET, « L'histoire environnementale : origines, enjeux et perspectives d'un nouveau chantier », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 4, n° 56, 2009, p. 7-38 ; A. INGOLD, « Écrire la nature. De l'histoire sociale à la question environnementale ? », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n° 1, 2011, p. 11-29.
- [4] LETTE, « Acteurs. Le tournant environnemental de la société industrielle au prisme d'une histoire des débordements et de leurs conflits », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 113, 2012, p. 142-154.
- [5]P. ARTIERES et M. ZANCARINI-FOURNEL, *68, une histoire collective (1962-1981)*, Paris, La Découverte, 2008.
- [6]Césure qui verrait une nouvelle conscience de l'environnement émerger dans les années 1960-1970, dont on a peut-être d'ailleurs exagéré la brutalité. M. LETTE, « Acteurs. Le tournant environnemental de la société industrielle... », art. cité.
- [7]C. PESSIS, S. TOPÇU et C. BONNEUIL (dir.), *Une autre histoire des « Trente Glorieuses »...*, op. cit.
- [8]L. PITTI, « Penarroya 1971-1979 : "Notre santé n'est pas à vendre !" », *Plein droit*, vol. 83, n° 4, 2009, p. 36-40.
- [9]« Crise et conscience de crise », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 84, 2004.
- [10]X. VIGNA, *L'insubordination ouvrière dans les années 68. Essai d'histoire politique des usines*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.
- [11]M. BONNEVILLE, « La désindustrialisation urbaine, le cas de Villeurbanne (1963-1974) », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 50, n° 1, 1975, p. 97-105.
- [12]Une littérature abondante a traité, et traite encore, de la catastrophe de Feyzin. On peut notamment citer E. MARTINAIS, « Gestion du risque industriel et conflits territoriaux, le cas de Saint-Fons », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 71, n° 1, 1996, p. 31-44 ; T. GIRAUD et J. MONIN, *Feyzin, mémoires d'une catastrophe : janvier 1966*, Lyon, Lieux Dits, 2006 ; V. NOVEMBER, M. PENELAS et P. VIOT (dir.), *Habiter les territoires à risques*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2011 ; G. LE NAOUR, « Feyzin (1959-1971) : composer avec les débordements de l'industrie dans le sud lyonnais », in T. LE ROUX et M. LETTE (dir.), *Débordements industriels...*, op. cit., p. 99-114.

- [13]E. MARTINAIS, « L'emprise du risque sur les espaces industriels », in V. NOVEMBER, M. PENELAS et P. VIOT (dir.), *Habiter les territoires à risques*, op. cit., p. 101-119.
- [14]M. LAFERRERE, « La concentration industrielle lyonnaise. 1. Saint-Fons », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 36, n° 2, 1961, p. 179-187 ; F. DUCHENE et L. MARCHAND, *Lyon, vallée de la Chimie. Traversée d'un paysage industriel*, Lyon, Libel, 2016.
- [15]*Le Progrès*, 30 juin 1979.
- [16]G. MASSARD-GUILBAUD, *Histoire de la pollution industrielle. France, 1789-1914*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2010, p. 84.
- [17]U. BECK, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier, 2001.
- [18]T. LE ROUX, « L'émergence du risque industriel (France, Grande-Bretagne, XVIII^e-XIX^e siècle) », *Le Mouvement social*, n° 249, 2014, p. 3-20.
- [19]T. COANUS, F. DUCHENE et E. MARTINAIS, « Risque, territoire et longue durée : vers une "société du risque" ? », *Annales de la recherche urbaine*, n° 95, 2004, p. 19-25.
- [20]Archives départementales du Rhône (ADR), 1903W2, direction de l'Administration générale, 3^e bureau, installations classées : rapport de l'ingénieur subdivisionnaire R. Denni, 29 juin-2 juillet 1979.
- [21]La sécurité civile doit intervenir précipitamment sur le site dans l'après-midi du fait de risques d'explosion que les responsables de l'usine n'ont pas perçus.
- [22]ADR, 1903W2, lettre du préfet au directeur de Givaudan-France, 4 juillet 1979.
- [23]Archives municipales de Lyon (AML), fonds Jacques Fuchs 97ii022, dossier « Givaudan-France dossier de presse ».
- [24]*Le Progrès*, 4 et 6 juillet 1979 ; *Le Dauphiné libéré*, 3 et 10 juillet 1979.
- [25]*Le Progrès*, 19 juillet 1979.
- [26]AML, fonds Jacques Fuchs, Mieux vivre à Lyon 8^e, *Bulletin d'information*, n° 2, 1980.
- [27]ADR, 1951W5, rapport du Conseil départemental d'hygiène, 22 novembre 1979.
- [28]Responsable des établissements classés depuis 1968 à la suite de la catastrophe de Feyzin, les inspecteurs des Mines remplacent dans cette tâche les inspecteurs du travail. D. BOULLET, « La gestion de l'environnement dans les entreprises industrielles en France : une mise en perspective historique (1950-1990) », *Entreprises et histoire*, vol. 45, n° 4, 2006, p. 54-73.
- [29]*Le Progrès*, 5 décembre 1979.
- [30]ADR, 1951W5 (1979-1982), procès-verbal du Conseil départemental d'hygiène, séance du 22 novembre 1979.
- [31]*e Progrès*, 4 et 6 juillet 1979 ; *Le Dauphiné*, 10 juillet 1979.
- [32]*Vivre à Lyon*, mensuel municipal d'information, n° 21, février 1980.
- [33]ADR, 1951W5, service des établissements classés de la préfecture du Rhône, lettre d'une habitante à l'intention de Mme Roux, s.d.
- [34]AML, fonds Jacques Fuchs, 97ii22, texte de l'association de défense, « Givaudan-France : l'inquiétude persiste ».
- [35]AML, fonds Jacques Fuchs, 97ii22, tract du comité d'intérêt local, de l'UIB CFDT 8^e, PSU, front autogestionnaire, groupe écologiste 8^e, union des consommateurs, UFC que choisir (commission environnement).
- [36]*e Progrès*, 6 juillet 1979. Une pratique assez commune de la part du PSU qui mobilise des experts parmi ses militants. M. FULLA, « L'expertise économique du PSU : un cas singulier dans la gauche socialiste (1968-1981) », in N. CASTAGNEZ, L. JALABERT, M. LAZAR, G. MORIN et J.-F. SIRINELLI (dir.), *Le Parti socialiste unifié. Histoire et postérité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

- [37]ADR, 68J67, CFDT. Le changement de nom est dû au fait que l'appellation initiale a été ensuite utilisée par la municipalité de Lyon.
- [38]AML, fonds Jacques Fuchs, 97ii22, « Commission d'enquête pour l'entraide et la sécurité des riverains et travailleurs de Givaudan-France », fascicule ronéoté, cahier n° 1, septembre 1979.
- [39]AML, fonds Jacques Fuchs, 97ii22, « Mieux vivre à Lyon 8° », *Bulletin d'information*, n° 2, 1980.
- [40]V. PORHEL et J.-L. DE OCHANDIANO (dir.), *Lyon 68. Deux décennies contestataires*, Lyon, Éditions Lieux Dits, 2017 ; Collectif de la Grande Côte, *Lyon en luttés dans les années 68. Lieux et trajectoires de la contestation*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2018.
- [41]AML, fonds Jacques Fuchs, 97ii002, « Texte de la lutte cadre de vie dans la stratégie du parti. Rapport de François Soulage », 1973.
- [42]V. PORHEL, « Le PSU dans les luttés sociales après 1968 », in N. CASTAGNEZ, L. JALABERT, M. LAZAR, G. MORIN et J.-F. SIRINELLI (dir.), *Le Parti socialiste unifié. Histoire et postérité...*, op. cit., p. 211-221.
- [43]AML, fonds Jacques Fuchs, 97ii023.
- [44]O. PIRIOU et P. LENEL, « La Conférence Riveraine de Feyzin : évaluation d'un dispositif de concertation original sur les risques industriels », *Cahiers de la sécurité industrielle*, n° 1, 2012.
- [45]R. BECOT, « Syndicalisme et environnement en France de 1944 aux années quatre-vingt », thèse de doctorat d'histoire, EHESS, 2015, p. 238.
- [46]Entretien avec Raymond Terrier, 29 octobre 2014.
- [47]*Combats autogestionnaires*, n° 1, janvier 1978.
- [48]AML, fonds Jacques Fuchs, 97ii22, lettre de la section du PSU 8° au député du Rhône, 28 février 1980.
- [49]AML, fonds Jacques Fuchs, 97ii22, tract de l'UIB, 9 novembre 1979.
- [50]X. VIGNA, « Le virilisme ouvrier à l'épreuve des années 68 », in A.-M. SOHN (dir.), *Une histoire sans les hommes est-elle possible ?*, Paris, ENS Éditions, 2013, p. 343-357.
- [51]AML, fonds Jacques Fuchs, 97ii22, tract *La Voix CFDT du Rhône*, courrier départemental de liaison, n° 117, 12 juillet 1979, supplément à *La Voix du Rhône*, juin 1979.
- [52]ADR, 68J67, « Givaudan-France. Analyse et proposition de la commission d'enquête parallèle », 17 juillet 1979 ; *Journal Hebdo*, émanant du syndicat régional de la chimie CGT, édition de Lyon, n° 753, 20 octobre 1979.
- [53]AML, fonds Jacques Fuchs, 97ii22, compte rendu de la réunion CFDT à la Bourse du travail, 6 juillet 1979.
- [54]*Le Peuple*, n° 1069, 15-30 septembre 1979.
- [55]*Lutte santé sécurité. Revue du comité de liaison et d'information sur la santé et les conditions de travail*, n° 13, automne 1979.
- [56]Les formations professionnelles des salariés blessés relevées dans le rapport d'enquête montrent en effet des formations basiques (BEPC) ou inadaptées (aide comptable avec une formation de chimie d'entreprise). ADR, 1951W5 (1979-1982), rapport d'enquête sur l'accident, 15 octobre 1979.
- [58]*Le Progrès*, 11 juillet 1979.
- [59]AML, fonds Jacques Fuchs, 97ii022, tract de la section syndicale CFDT de Givaudan-Lavirotte.
- [60]*Le Progrès*, 11 juillet 1979.
- [61]ADR, 1951W5, service des établissements classés, lettre d'une habitante à l'intention de Madame Roux, s.d.
- [62]*Lutte santé sécurité. Revue du comité de liaison et d'information sur la santé et les conditions de travail...*, op. cit.
- [63]*Vivre à Lyon*, mensuel municipal d'information, n° 21, février 1980.

- **[64]** *Le Progrès*, 19 juillet 1979.
- **[65]** ADR, 1903W2, compte rendu par l'intersyndicale de l'entrevue à la préfecture, 25 juillet 1979.
- **[66]** ADR, 1903W2, lettre de la CGC du Rhône, 24 juillet 1979.
- **[67]** ADR, 68J67, lettre de F. Cordier, de l'Union départementale CFDT du Rhône, à l'UIB 8^e, 10 mars 1980.
- **[68]** Une manifestation réunissant une centaine de personnes devant l'usine a ainsi lieu le 16 mars 1980. Les manifestants rebaptisent à cette occasion la rue longeant l'usine, « rue de la Poudrière », *Le Progrès*, 17 mars 1980.
- **[69]** DR, 1903W2, note d'information du 20 juin 1980, établissements Givaudan-France.
- **[70]** R. BECOT, « Syndicalisme et environnement... », *op. cit.*